

Limay, le 25 juin 2010

Monsieur Claude Evin
Agence Régionale de la Santé
58/62 rue de Mouzaïa
75 019 Paris

Affaire suivie par : Vanessa MAZ

Mail : v.maz@ville-limay.fr
Tél : 01.34.97.27.62
Ref : ER/AC/VM/031521

Objet : fermeture du service de cardiologie interventionnelle de l'hôpital François-Quesnay de Mantes-la-Jolie

Monsieur le Directeur,

Votre décision de fermer le service de cardiologie interventionnelle de l'hôpital François-Quesnay de Mantes-la-Jolie est inadmissible et révoltante. Primo, parce qu'il s'agit là d'une offre de soins récente ayant fait l'objet d'un investissement matériel et humain important ces deux dernières années qui disparaît au nom d'économies sur la santé de nos concitoyens. La disparition de ce service n'est pas sans porter un grave préjudice aux habitants du Mantois et aux Limayens quand on sait qu'il faut moins de trois heures pour intervenir en cas d'infarctus. Au-delà, le risque que le patient ait des séquelles est grand !

Secundo, votre décision est injuste au regard des besoins des habitants du Mantois car elle s'appuie sur des chiffres très contestables et contestés par les syndicats et le personnel de l'hôpital. Vos arguments pour refuser de pérenniser ce service sont en définitive des arguties entrant dans la logique de la réduction des dépenses publiques pour laquelle il est demandé aux plus modestes de faire des efforts et des sacrifices. Preuve que la suppression du service cardiologie interventionnelle relève d'une conception comptable la santé au motif que, je cite le Directeur de l'hôpital : « les hôpitaux doivent arrêter de tout faire car cela coûte cher ». Dois-je vous rappeler que les citoyens contribuent au système de santé et qu'ils doivent bénéficier d'une égalité d'accès aux soins, et ce, sur tout le territoire national !

Tercio, cette suppression s'inscrit dans un plan ordonné de réduction des dépenses de santé et de l'offre de soins au profit de l'hospitalisation privée. Cela va à l'opposé du progrès et de la nécessité de faire évoluer le service public. La loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires (HPST) dite loi Bachelot est incontestablement un levier majeur de la privatisation de la santé. Votre décision le prouve. Pour ce faire, le gouvernement met tout en œuvre pour affaiblir le service

public, avec à la clé, des suppressions de postes d'infirmiers et d'infirmières, la modification du statut des médecins, et pour clore le tout, la suppression d'hôpitaux dans notre pays, etc. C'est la raison pour laquelle le Directeur de l'Agence Régional de Santé est nommé par le ministère qui nomme à son tour le Directeur de l'hôpital. La ministre de santé, Mme Bachelot parle de « patron » s'agissant de ce dernier. Or l'hôpital n'est pas une entreprise. Pour moi, la santé ne peut et ne doit pas être « marchandisée », et la politique de santé doit être décidée démocratiquement, ce qui n'est pas le cas avec ce pouvoir dont vous êtes le représentant. Or je considère, avec beaucoup d'autres élus de gauche, que le financement de la protection sociale et de la santé doit être entièrement revu et je préconise la mise en place d'une cotisation sociale sur les revenus financiers. Le « coût » de la santé doit être socialisé. Il est encore temps de mettre un terme à cette régression que connaît notre pays dans le domaine de la santé.


Comme vous le savez, l'état de santé d'une population dépend à la fois de la réalité sociale, économique et environnementale et du système de soin. Votre décision ne peut donc qu'aggraver les inégalités et la fracture qui ne cesse de grandir en termes d'accès aux soins, avec le manque de centre de santé, les déserts médicaux en zones rurales et périurbaine... Une récente étude réalisée à Limay nous alerte sur la baisse inquiétante de l'offre de soins.

C'est pourquoi je considère la suppression du service de cardiologie interventionnelle de l'hôpital François-Quesnay comme constituant un déni de justice et un mépris à l'égard de la population du Mantois et des malades souffrant de problèmes cardio-vasculaires et coronariens. C'est une décision grave de conséquences à venir dont vous porterez la responsabilité.

Je vous demande donc de réexaminer votre décision et de revenir sur la fermeture programmée ce service de cardiologie interventionnelle dont le Mantois à absolument besoin.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,


Eric ROULOT

